



Retour sur la QVT

Petit à petit la démarche QVT – Qualité de Vie au Travail - fait son chemin en région au plus près de vous. L'avancement est cependant hétérogène entre les régions.

Cette fin d'hiver a été l'occasion d'un bilan en région mais aussi au niveau national. Après avoir fait le point avec tous les correspondants en région, Michel Chartier et Sylvain Pillon vous ont représenté au niveau national. Nous tenons beaucoup à être au plus près du terrain et de vos préoccupations, et à les retranscrire le plus fidèlement possible.

Il en ressort que pour le moment les équipes se sont concentrées sur les petits irritants faciles à résoudre (les locaux, les véhicules, les emplois de temps partagés, la circulation de l'information etc...). C'est une première étape importante. Maintenant l'enjeu est de s'attaquer au gros du sujet : **la planification précise de votre charge de travail individuelle, et l'organisation des services.**

Le principe de base pour cette planification, est d'évaluer le temps consacré à chacune de vos principales missions. Sauf cas particuliers, le total ne doit pas excéder 70% de votre temps de travail, ceci afin de garder une marge pour les inévitables imprévus, ou les réunions de service et de coordination, les formations... Il semble que ce principe de planification ne soit pas toujours respecté lors des entretiens annuels.

Enfin, **l'amélioration du fonctionnement des services, aux niveaux national et régional, et dans leurs interactions, sera le gros chantier de 2023-2024.** Avec pour objectifs, sans ordre d'importance : la circulation de l'information, la formation à l'usage des outils, l'allègement de la charge administrative, la planification de la mise en œuvre de nos nouveaux outils, la mutualisation des bonnes pratiques ou des outils...

Ce que nous ne maîtrisons cependant pas, c'est **la charge de travail globale de l'établissement qui augmente régulièrement** de par les missions supplémentaires qui lui sont confiées, et la complexification des conditions de leurs réalisations. Nous avons atteint la limite de nos capacités, et nous exigeons des moyens pérennes supplémentaires.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre les moyens de l'établissement avec pragmatisme.

La mutuelle de santé au CNPF

Nous avons pu faire le point le 30 mars avec la direction afin de préparer **l'important chantier de la mutuelle complémentaire santé.**

Depuis le 1^{er} janvier 2022 nous touchons tous 15 € brut par mois de participation employeur à notre mutuelle de santé personnelle, si nous fournissons le justificatif annuellement au service RH.

Il reste maintenant à mettre en œuvre l'accord national entre les syndicats et le Gouvernement, qui consiste dans la fonction publique à **proposer au 1^{er} janvier 2024 une mutuelle santé dans chaque structure, avec une participation de l'employeur à hauteur de 50%**.

Au niveau national l'UNSA s'était beaucoup investie et avait obtenu des mesures de solidarité, valeur chère à nos yeux. Par exemple la cotisation aura une part fixe et une part variable en fonction du salaire afin d'aider les collègues dont les rémunérations sont les plus modestes.

2023 sera consacrée à la négociation avec la direction du CNPF du paramétrage de la mutuelle (sujet très technique avec par exemple le niveau de protection selon plusieurs formules) et de la validation finale du choix de la mutuelle après appel d'offre.

Cette mutuelle sera obligatoire pour tous les collègues sauf en cas de situation particulière.

La formule finale sera soumise au vote de vos représentants nationaux. Grâce à vos votes en décembre 2022 et une représentativité de près de 72%, l'UNSA sera en première ligne pour porter votre voix.

Afin d'être le plus à votre écoute sur ce **sujet important et sensible** (chacun à sa propre perception du bon niveau de protection et de son coût) nous vous consulterons régulièrement. Notre engagement est de vous donner la parole à chaque moment important.

Un trio suivra particulièrement ce dossier : **Jean Marc Carreau technicien en Bretagne-Pays de Loire sera titulaire, Valérie Breton, secrétaire en Normandie- Hauts-de-France et Sylvain Pillon, ingénieur à la direction générale seront suppléants**. Le CSA où siègent aussi nos collègues de l'UNSA suivra de près le dossier.

N'hésitez pas à venir vers ces collègues qui vous donneront tous les renseignements utiles. Ils vont en effet être formés pour mener cette négociation, incluant la définition du cahier des charges qui précisera le fonctionnement de la mutuelle qui sera choisie. Nous comptons sur vos retours !

[Prochain conseil d'administration CNPF](#)

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel siégeant dans les conseils des centres auront lieu fin juin.

Le 18 avril prochain siègera le nouveau Conseil d'administration issu des élections par les propriétaires. **Marc Fesneau, ministre de l'agriculture y sera présent.**

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour interpellier le ministre sur notre situation : des enjeux de plus en plus forts (changements climatiques, crises sanitaires, économie à développer, biodiversité à préserver, gibier à contenir...), des alertes sociales et de santé de plus en plus nombreuses, mais des moyens bien trop faibles. La petite embellie des 11 CDI accordés en 2023, sans être financés, n'a pas compensé la perte de 50 postes en 12 ans.

Nous avons besoins de renforts, afin de préserver nos conditions de travail, pour accompagner efficacement les sylviculteurs et les territoires !

L'UNSA, le syndicat des solutions concrètes

